

Service prestataire (tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021)

Tarif horaire	Sans prise en charge du Conseil Départemental	Avec prise en charge du Conseil Départemental
Aide à domicile	26.80 €	23.65 €
Auxiliaire de vie sociale	30.60 €	27.20 €
Garde itinérante de nuit	nc	36.20 €
Abonnement garde itinérante de nuit	60 €	
Cotisation annuelle	20 €	
Frais annexes	Frais de trajet : stationnement, péage Frais kilométriques si utilisation du véhicule de l'aide à domicile ou du service + 0.50 € / km	

Remarques :

- ✓ L'association étant exonérée de TVA, les prix indiqués ci-dessus s'entendent TTC.
- ✓ Nos tarifs peuvent évoluer. Le cas échéant, nous nous engageons à vous en informer. Ils sont donnés à titre indicatif, en cas de prise en charge d'un organisme financeur, ils sont régularisés
- ✓ Prestations déductibles à 50% des impôts ou reversés sous forme d'un crédit d'impôt à 50%.

Service mandataire (tarifs applicables au 1^{er} janvier 2021)

Salaire horaire minimum :

Le salaire horaire minimum versé par le particulier employeur à l'employé à domicile est celui défini par la convention collective des salariés du particulier-employeur. En aucun cas il ne peut être inférieur au SMIC.

Cotisation :

Cotisation annuelle, renouvelée à date anniversaire	20 €
---	------

Frais de gestion (par heure d'intervention dans le mois) :

PLANCHER	PLAFOND (NB D'HEURES)	MONTANT PAR HEURE
De la 1 ^{ère} heure	À la 50 ^{ème} heure	2.05 €
De la 51 ^{ème} heure	À la 100 ^{ème} heure	1,70 €
	À partir de la 101 ^{ème} heure	1,00 €